

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0046078

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10608 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)

Autre : Detaché'

Nom & Prénom : EL AOUAD ADIL

AS 8105

Date de naissance : 09/07/1977

Adresse : habituelle

Tél. : 0661516371

Total des frais engagés : 2550 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

**Docteur Bouchra KARI**

**OPHTALMOLOGISTE**  
33, Bd Atlas 2ème Etage - Lot. Esmeralda  
Hay Laymouna - Casablanca  
Tél. : 0522 59 89 23

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/04/2023

Nom et prénom du malade : EL AOUAD GHITA Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : .....

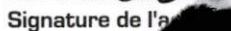
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 19/04/2023

Signature de l'auteur : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
15/01/83 100	Cl		250,00	Docteur Bouchta OPHTAZMOLOGY Casablanca 0522 59 89 23

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>SETA GENERALE d'OPTIQUE 40, Bd. Achorata, Saada Tunisia - Tel.: 05 23 28 39</i>	18/04/23	1 Monture + 2 verres				2300,00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



SETAGENERAL D'OPTIQUE

by Halim

OPTIQUE - OPTOMETRIE - LENTILLE DE CONTACT

Facture N° : 00.13.24

  
 0 9 5 0 1 9 2 7 9

Mohammedia le : 18/04/2023

Mme/Mr : F. L. Aoudia Ghita

Dr: Bouchra Kani

VL

OD: 3.50 (-1.00 à 180)

OG: Plan (-0.50 à 180)

Monture

Petit lunette optique

..... DH

Total à payer 2300,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux mille trois

cent DH

VP -Add

OD: .....

OG: .....

Verres

... Ong. ARF, Animes

1400,00 DH

SETAGENERAL D'OPTIQUE  
40 Bd. Achorafa, Saada  
Mohammedia - Tél.: 05 23 28 39

Cachet et signature

SETA GENERALE D'OPTIQUE

40, Bd. Achorafa, Saada

Mohammedia - Tél.: 05 23 28 39

40, boulevard Achorafa, Saada, El Alia, Mohammedia - Tél: 0666474525

Patente N°: 3653246 - RC N°: 18891 - IF N°: 20699296 - ICE N°: 001587406000070

Mohammedia - Tél.: 05 23 28 39  
SETAGENERAL D'OPTIQUE  
40 Bd. Achorafa, Saada



Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca  
Ancien médecin interne à l'hôpital Universitaire, Ibn Rochd  
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie  
Ancien médecin à l'hôpital du 20 Août  
Ancien médecin, Hôpital Rothschild Paris  
Médecin agréé pour permis de conduire

Casablanca, le

15 avril 2023

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء  
طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد  
عضو في الجمعية الفرنسية لطب العيون  
طبيبة سابقاً بمستشفى 20 غشت  
طبيبة سابقاً بمستشفى غوتشيلد بباريس  
طبيبة معتمدة لرخصة السياقة

الدار البيضاء، في

### Mlle EL AOUAD GHITA

Monture pour enfant + verres correcteurs

Organiques Antireflets, Amincis OD

OD = - 3.50 (- 1.00 à 180°)

OG = Plan (- 0.50 à 180°)

Dr. Bouchra KARI  
OPHTALMOLOGISTE  
33-Batias 2<sup>nd</sup> Etage - Lot Esmeralda  
Hay Layouni - Casablanca  
Tel.: 0522.59.89.23

SETA GENERALE D'OPTIQUE  
40, Bd. Achrafia, Saada  
Mohammmedia-Tel.: 0523.28.39

33، تجزئة إزميرالدا - شارع أطلس، حي الليمون، الطابق الثاني - الدار البيضاء  
(قرب محطة الطرامواي ليساسفة النهاية) - Près du café mon ami  
Tél.: 0522.59.89.23